

Fonds de recherche du Québec

Nature et Technologies Santé Société et Culture



Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap

2026-2028

Plan d'action adopté par le conseil d'administration du Fonds de recherche du Québec à sa séance du 11 juin 2026, conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, RLRQ, c. E-20.1.

Une version accessible de ce document est disponible en ligne. Si vous éprouvez des difficultés techniques ou pour obtenir une version adaptée, veuillez communiquer avec nous au edi@frq.gouv.qc.ca.

Citation suggérée : Fonds de recherche du Québec, *Plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap* (2026).

Table des matières

Préambule	4
Portrait de l'organisation	4
Groupe de travail responsable du plan d'action.....	5
Consultation de personnes en situation de handicap	6
Obstacles et mesures planifiées pour 2026-2028.....	7
Bilan des mesures réalisées en 2025-2026.....	11
Reddition de compte gouvernementale	15
Questions ou commentaires sur ce plan d'action	15

Préambule

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E- 20.1) exige que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes produise et publie chaque année un plan d'action visant à réduire les obstacles à l'intégration des personnes en situation de handicap (art. 61.1).

Le Fonds de recherche du Québec (FRQ), présente ici son plan d'action 2026-2028, qui vise les personnes en situation de handicap¹ au sein de la communauté qu'il dessert, de même qu'au sein de son personnel.

Portrait de l'organisation

Le 1^{er} juin 2024 est entrée en vigueur la *Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche* (L.Q. 2024, c.16). À compter de cette date, le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, le Fonds de recherche du Québec – Santé et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture ont été regroupés en une seule société d'État : le Fonds de recherche du Québec (FRQ). Le scientifique en chef du Québec occupe d'office le rôle de président-directeur général du FRQ.

Le FRQ emploie environ 125 personnes réparties sur deux sites, l'un à Montréal et l'autre à Québec. Son mandat est de soutenir et promouvoir l'excellence en recherche et la formation de la relève en recherche dans les secteurs des sciences naturelles et du génie, des sciences de la santé, des sciences sociales et humaines, des arts et lettres.

Grâce à ses programmes de bourses d'excellence et de subventions, le FRQ soutient chaque année des milliers de membres de la relève étudiante et postdoctorale, de chercheurs et de chercheuses, de même que des centaines de projets de recherche et des dizaines d'équipes, de centres et de regroupements de recherche.

L'évaluation des demandes de financement est réalisée par des comités externes regroupant des chercheuses et chercheurs du Québec, du Canada ou de l'international, recrutés chaque année en fonction de leur expertise dans les disciplines visées par les demandes de financement reçues par le FRQ.

¹ Bien que la Loi utilise l'expression « personne handicapée », le FRQ préfère l'utilisation de « personne en situation de handicap », cette expression reflétant mieux le caractère situationnel du handicap, qui résulte de l'interaction entre la personne et son environnement.

Groupe de travail responsable du plan d'action

L'élaboration et la mise en œuvre du plan d'action ont été confiées à un groupe de travail formé au sein de l'organisme et dont les membres ont les responsabilités suivantes :

- Identifier les obstacles dans leur secteur d'activité respectif de même qu'au sein de l'organisme ;
- Proposer des mesures pour réduire les obstacles identifiés ;
- Assurer la mise en œuvre des mesures relevant de leur direction ;
- Suivre l'avancement des mesures relevant de leur direction.

Coordonné par la conseillère stratégique en matière de pratiques inclusives, le groupe rassemble des personnes représentant presque toutes les directions de l'organisation, soit :

- Affaires éthiques et juridiques
- Communications et mobilisation des connaissances
- Finances
- Planification et performance
- Ressources humaines
- Technologies de l'information
- Direction scientifique – secteur Nature et technologies
- Direction scientifique – secteur Société et culture
- Direction scientifique – secteur Santé

Les rencontres du groupe de travail permettent au FRQ de demeurer vigilant quant à l'adéquation entre les besoins et les mesures mises en œuvre.

Consultation de personnes en situation de handicap

Dans le cadre de l'élaboration du précédent plan d'action, des personnes en situation de handicap faisant partie de la communauté de recherche desservie par le FRQ ont été consultées, avec les objectifs suivants :

- Identifier les obstacles et défis rencontrés par des personnes vivant avec différents types de handicaps dans l'accès au financement du FRQ (accès aux informations, accessibilité des plateformes, règles des programmes, etc.).
- Dégager des pistes de solutions qui permettraient de réduire les différents obstacles identifiés.

En ce qui concerne le FRQ en tant que milieu de travail, des pistes d'action avaient été identifiées notamment lors d'une évaluation de la diversité et de l'inclusion au sein de l'organisation. De plus, les membres du groupe de travail ont pu faire part de certains obstacles rencontrés par des membres du personnel vivant avec un handicap.

Obstacles et mesures planifiées pour 2026-2028

Obstacle 1 : Barrières à l'accessibilité des programmes de financement

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéance	Responsable
Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité de la documentation nécessaire à la préparation d'une demande de financement et à la gestion d'un octroi	Rendre disponibles, pour chaque année de concours, les règles des programmes harmonisés de bourses de formation, en format adapté aux logiciels de lecture d'écran	Programmes pour lesquels une version accessible des règles est disponible	Juillet 2026 Juillet 2027	Planification et performance
	Rendre disponibles les règles d'utilisation des bourses de formation, en format adapté aux logiciels de lecture d'écran	Date de diffusion des versions accessibles des règles d'utilisation des bourses de formation	Juillet 2027	Planification et performance
	Rendre disponibles, pour chaque année de concours, les règles générales communes, en version adaptée pour logiciels de lecture d'écran	Date de diffusion de la version accessible des règles générales communes	Juillet 2026 Juillet 2027	Planification et performance
Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité du processus de demande de financement	Poursuivre l'implantation graduelle d'une nouvelle plateforme répondant aux Standards sur l'accessibilité des sites Web SGQRI 008 3.0 du gouvernement du Québec	Nombre de programmes utilisant la nouvelle plateforme pour le dépôt des demandes de financement	Juillet 2027	Technologies de l'information

Obstacle 2 : Barrières à l'accessibilité de certains événements organisés par le FRQ

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéance	Responsable
Renforcer l'accessibilité des événements organisés par le FRQ pour les personnes en situation de handicap	Lors des événements tenus en présentiel par le FRQ, désigner une personne accompagnatrice en cas d'urgence pour chaque personne en ayant besoin	Nombre de personnes accompagnatrices désignées	En continu	Communication et mobilisation des connaissances
	Tenir une séance d'information sur l'organisation d'événements accessibles auprès du personnel concerné	Date de la séance d'information	Mars 2027	Affaires éthiques et juridiques
Assurer le respect des exigences en matière d'accessibilité dans les contrats de service octroyés par le FRQ	Inclure la prise en compte de l'accessibilité dans la directive sur la gestion contractuelle lors de sa mise à jour	Date de la mise à jour	Mars 2027	Finances
	Sensibiliser le personnel impliqué dans la gestion des contrats à la prise en compte de l'accessibilité dans l'acquisition de biens et services	Nombre de personnes sensibilisées	Mars 2027	Finances

Obstacle 3 : Méconnaissance des réalités des personnes en situation de handicap et des mesures favorisant l'accessibilité

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéance	Responsable
Former et sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes en situation de handicap	Offrir au personnel au moins une formation par année en lien avec le handicap et l'accessibilité	Nombre de membres du personnel ayant suivi la formation	Mars 2028	Ressources humaines
	Sensibiliser le personnel aux mesures planifiées dans le présent plan d'action	Date de diffusion interne du plan d'action	Oct. 2026	Affaires éthiques et juridiques

Obstacle 4 : Barrières à l'accès, au maintien et à la progression en emploi des personnes en situation de handicap

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Échéance	Responsable
S'assurer que toutes les personnes en situation de handicap employées par le FRQ bénéficient d'un milieu de travail accessible	Diffuser des capsules à l'interne sur les mesures visant à réduire les obstacles pour le personnel en situation de handicap	Nombre de capsules diffusées	Mars 2028	Ressources humaines
	S'assurer que toutes les formations offertes au personnel par la direction des ressources humaines permettent l'activation des sous-titres	Part des formations offertes permettant l'activation des sous-titres	En continu	Ressources humaines
Favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap	Ajouter une mention de la disponibilité de mesures d'accommodement dans toutes les étapes de recrutement et d'embauche.	Étapes où la mention est ajoutée	Mars 2028	Ressources humaines
	Diversifier les bassins de recrutement et les canaux de diffusion des offres d'emploi	Nouveaux canaux de diffusion	Mars 2028	Ressources humaines

Bilan des mesures réalisées en 2025-2026

Note : Le plan d'action à l'égard des personnes en situation de handicap 2025-2026 ayant été adopté en juin 2025, sa mise en œuvre s'est étendue jusqu'au 31 mai 2026.

Obstacle 1 : Barrières à l'accessibilité dans le processus de demande de financement

Objectifs	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 mai 2026
Améliorer l'accessibilité de la documentation nécessaire à la préparation d'une demande de financement	Améliorer l'accessibilité des informations contenues dans l' <i>Énoncé relatif à la protection des renseignements personnels et confidentiels</i>	Date de mise à jour de l'Énoncé	Réalisée Version accessible du document ajoutée au site Web le 13 mars 2026
	Rendre disponibles les règles des programmes harmonisés de bourses de formation, en versions adaptées pour logiciels de lecture d'écran	Programmes pour lesquels une version accessible des règles est disponible	Réalisée Versions accessibles disponibles dans le site Web pour les programmes ciblés : • Bourses de maîtrise en recherche • Bourses de doctorat en recherche • Bourses postdoctorales
Améliorer l'accessibilité du processus de demande de financement	Implanter graduellement, à partir de juillet 2025, une nouvelle plateforme répondant aux Standards sur l'accessibilité des sites Web SGQRI 008 3.0 du gouvernement du Québec	Nombre de programmes utilisant la nouvelle plateforme pour le dépôt des demandes de financement	Réalisée (en continu jusqu'en 2027) La nouvelle plateforme a été utilisée pour 29 concours tenus en 2025-2026.

Obstacle 2 : Lacunes dans l'accessibilité de certains événements organisés par le FRQ

Objectifs	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 mai 2026
Renforcer l'accessibilité des événements organisés par le FRQ pour les personnes en situation de handicap	Produire des lignes directrices pour l'organisation d'événements accessibles	Date d'adoption des lignes directrices	Réalisée Des lignes directrices internes ont été approuvées par la direction des communications le 8 mai 2026 et intégrées à son guide d'organisation d'événements.
	Sensibiliser le personnel impliqué dans l'organisation d'événements à la prise en compte des handicaps en situation d'urgence	Nombre de personnes sensibilisées	Réalisée L'ensemble de l'équipe responsable de l'organisation des événements a été sensibilisée, soit neuf personnes.
Assurer le respect des exigences en matière d'accessibilité dans les contrats de service octroyés par le FRQ	Inclure la prise en compte de l'accessibilité dans la directive sur la gestion contractuelle lors de sa mise à jour	Date de la mise à jour	Reportée en 2026-2027 La mise à jour de la directive sur la gestion contractuelle a été reportée.
	Sensibiliser le personnel impliqué dans la gestion des contrats à la prise en compte de l'accessibilité dans l'acquisition de biens et services	Nombre de personnes sensibilisées	Reportée en 2026-2027 La mise à jour de la directive sur la gestion contractuelle a été reportée.

Obstacle 3 : Méconnaissance au sein du personnel des réalités des personnes en situation de handicap et des mesures favorisant l'accessibilité

Objectifs	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 mai 2026
Former et sensibiliser le personnel aux réalités et aux besoins des personnes en situation de handicap	Diffuser les capsules d'autoformation de l'Office des personnes handicapées du Québec sur l'accueil des personnes en situation de handicap	Date de diffusion des capsules	Réalisée. Les capsules ont été diffusées dans l'Intranet du FRQ le 24 avril 2026.
	Offrir au personnel des séances de formation sur la création de documents accessibles	Nombre de membres du personnel ayant suivi la formation	Réalisée 22 membres du personnel ont suivi la formation, lors de deux séances offertes par le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain
	Organiser une séance d'information pour le personnel, concernant le présent plan d'action	Nombre de membres du personnel ayant assisté à la séance d'information	Réalisée La séance d'information a eu lieu dans le cadre d'une rencontre regroupant l'ensemble du personnel.
Faire mieux connaître les exigences légales et gouvernementales liées au handicap et auxquelles le FRQ est assujetti	Diffuser une capsule d'information sur la Politique « L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées »	Nombre de membres du personnel ayant visionné la capsule	Réalisée La capsule a été diffusée auprès du personnel le 1 ^{er} mai 2026. Au 31 mai 2026, au moins 26 personnes l'avaient visionnée et 33 comptaient la visionner prochainement.
	Diffuser l'autoformation en ligne de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur l'obligation d'accommodement	Nombre de membres du personnel ayant suivi la formation	Réalisée L'autoformation et une page d'information ont été diffusées auprès du personnel le 8 mai 2026. Au 31 mai 2026, 73 personnes avaient consulté la page d'information, au moins 9 avaient suivi la formation et 45 comptaient la suivre prochainement.

Obstacle 4 : Barrières à l'accès, au maintien et à la progression en emploi des personnes en situation de handicap

Objectifs	Mesures	Indicateurs	État de réalisation au 31 mai 2026
S'assurer que toutes les personnes en situation de handicap employées par le FRQ bénéficient d'un milieu de travail accessible	Diffuser des capsules à l'interne sur les mesures visant à réduire les obstacles pour le personnel en situation de handicap	Nombre de capsules diffusées	Partiellement réalisée Une seule capsule a été diffusée. La mesure est donc reconduite et des capsules additionnelles seront diffusées en 2026.
	S'assurer que toutes les formations offertes au personnel par la direction des ressources humaines permettent l'activation des sous-titres	Part des formations offertes permettant l'activation des sous-titres	Réalisée (en continu) La totalité des formations offertes par la direction des ressources humaines en 2025-2026 permettaient l'activation des sous-titres.
Favoriser le recrutement de personnes en situation de handicap	Ajouter une mention de la disponibilité de mesures d'accommodement dans les trois étapes de recrutement et d'embauche.	Étapes où la mention est ajoutée	Reportée en 2026-2027 Un gel d'embauche a empêché la mise en œuvre de cette mesure en 2025-2026.
	Diversifier les bassins de recrutement et les canaux de diffusion des offres d'emploi	Nouveaux canaux de diffusion	Reportée en 2026-2027 Un gel d'embauche a empêché la mise en œuvre de cette mesure en 2025-2026.

Reddition de compte gouvernementale

La politique *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* « a pour but de mettre en place au sein de l'Administration toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public ». ² Dans le cadre de cette politique, les ministères et organismes publics doivent rendre compte chaque année des éléments suivants :

- Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public ;
- Mesures d'accommodement dont ils se sont dotés pour permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à leurs documents et à leurs services.

En 2025-2026, le FRQ n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès à ses documents ou ses services. Pendant cette même période, le FRQ a rendu disponibles des versions adaptées de ses Règles générales communes et des règles de quatre programmes spécifiques.

Questions ou commentaires sur ce plan d'action

Les demandes d'information, les commentaires et les suggestions sur ce plan d'action peuvent être adressés à la conseillère stratégique du FRQ en matière de pratiques inclusives, par courriel (edi@frq.gouv.qc.ca) ou par téléphone (418 643-8560, poste 3491 ou sans frais 1 888 653-6512, poste 3491).

² [L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées — Politique gouvernementale — Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)